

Société Anonyme
des
FONDERIES D'ANDENNE
ANCIENNE MAISON
F. & A. MONCHEUR.

Andenne, le 17 Mai 1881

Messieurs les Bourgmestres et échevins de la ville
d'Andenne

Andenne

Nous vous prions, Messieurs, de bien vouloir nous
donner l'autorisation d'être admis dans une partie
du jardin tenant à notre usine de Cobègu, trois
jours et quelques temporaires.

En attendant, nous vous présentons Messieurs
l'assurant de notre considération distinguée.

L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ
Le Directeur Gérant
P. Moncheur de Milote



Les lettres doivent être adressées à
M^r le Directeur-gérant des
fonderies d'Andenne.

Les réclamations qui ne seront pas faites huit jours après
renvoi de la facture ne seront plus admises.
Nous ne garantissons pas la présentation au temps utile
des effets qui auraient moins de quinze jours à courir.